

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 septembre 2008, à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Jean JUNG, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	23
Nombre de suffrages	22

Présents (21) : Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER, Jérôme GREFF, Jean-Claude KLER, Arsène KIEHL, Brunhilde HUBSCHER, Alain PISTER, Charles WERNERT, Olivier GUGNON, Stéphane KNOLL, Claudine KLEIN, Thierry BOUR, Frédéric KLEIN, Jean-Claude WOLFF, Christiane HAMANN, Jean-Nicolas JUNG, Anita BOUSCH, Hervé MALICK, Christine WEITER.

Procuration (1) :

- Anthony GERBER pour Alain WEISLINGER

Absent excusé :

- Léon DIETSCH

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 27 juin 2008
2. Convention de mise à disposition de l'agent détaché aux activités sportives au Collège Nicolas Untersteller
3. Cantine scolaire – fixation du prix des repas
4. Cantine scolaire – choix du fournisseur des repas
5. Cantine scolaire – rémunération de l'enseignant surveillant
6. Salle informatique – achat d'un logiciel pare-feu pour navigation internet pour l'école du village
7. Rue du Père Allmang – fixation du prix d'acquisition des cessions de terrains
8. Déclarations d'intention d'aliéner
9. Fixation de la journée de solidarité pour le personnel communal
10. Contrat de l'agent détaché à la cantine
11. Détachement de l'ATSEM et des agents d'entretien à la cantine
12. Convention DDE – Commune pour l'instruction des permis de construire
13. Demande d'aide exceptionnelle de l'Instance Locale de Coordination des Personnes Agées
14. Demande d'aide ponctuelle du Souvenir Français
15. Convention de mise à disposition de locaux à l'école de La Brême d'Or pour l'association informatique A.I.S.
16. Convention de mise à disposition ponctuelle de la salle informatique à l'école du village à l'Association Informatique de Spicheren pour des formations.
17. Horaires des écoles à compter du 1^{er} octobre 2008
18. Rapport de la C.A.F. sur le prix et la qualité de l'eau
19. Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour le marché de la PVR rue de la Montée
20. Paiement de factures en investissement
21. Divers
22. Informations

En ouverture de séance, Monsieur le Maire présente, au nom du conseil municipal, les vœux de prompt rétablissement à Monsieur Léon DIETSCH et Monsieur Auguste DENAY.

1. Approbation de la séance du 27 juin 2008

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

2. Convention de mise à disposition de l'agent détaché aux activités sportives au Collège Nicolas Untersteller

Le Maire, sur avis favorable de la commission des écoles, propose de reconduire pour l'année scolaire 2008/2009 la convention de mise à disposition de M. David BELLO au collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel à raison de 2 heures par semaine à la charge de la commune de Spicheren et de 2 heures par semaine à la charge de la commune de Stiring-Wendel pour la section sportive « tennis de table ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec le Maire de Stiring-Wendel et le Principal du collège Nicolas Untersteller la convention précisant les différentes modalités de mise à disposition du collègue de Stiring-Wendel de l'adjoint technique 2^{ème} classe détaché aux activités physiques et sportives.

3. Cantine scolaire – fixation du prix des repas

Le service de cantine scolaire, ayant démarré le 8 septembre 2008, le Maire propose, sur avis favorable de la commission des écoles, de fixer le prix du repas à la charge de l'utilisateur à 5,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

de fixer le prix du repas à la charge de l'utilisateur à 5,50 €

4. Cantine scolaire – choix du fournisseur des repas

Le service de cantine scolaire, ayant démarré le 8 septembre 2008, le Maire propose, sur avis favorable de la commission des écoles, de retenir comme prestataire pour la fourniture des repas, à compter du 1^{er} octobre 2008, la Toque Mosellane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

de retenir comme prestataire « la Toque Mosellane » établie à Hambach, à compter du 1^{er} octobre 2008.

5. Cantine scolaire – rémunération de l'enseignant surveillant

Le service de cantine scolaire, ayant démarré le 8 septembre 2008, la surveillance des enfants de 11 h 30 à 13 h 30 est assurée en partie par un enseignant de l'école biculturelle. Afin de permettre à la commune de rémunérer ces travaux supplémentaires, le Maire propose à l'assemblée de voter la rémunération de cet enseignant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- de rémunérer l'enseignant surveillant, d'après le barème établi par l'Education Nationale sur présentation d'un tableau des heures effectuées
- d'autoriser le Maire ou son représentant à établir les arrêtés de vacation nécessaires et tout autre document s'y rapportant.

6. Salle informatique – achat d'un logiciel pare-feu pour navigation internet pour l'école du village

La salle informatique installée à l'école élémentaire nécessite pour garantir un fonctionnement sécurisé d'installer une solution de filtrage de navigation et d'accès à internet. Une proposition d'achat de logiciel nous a été faite pour la somme de 430,56 € par la société Karibouweb en charge de la maintenance de ce parc informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- d'acquérir et de faire installer ce logiciel,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis.

7. Rue du Père Allmang – fixation du prix d'acquisition des cessions de terrains

La mise aux normes de la voirie, conformément au P.L.U., impose la Commune à acquérir auprès des propriétaires une largeur de terrain, égale de part et d'autre, sur l'emprise concernée par le prolongement de la voirie.

L'ensemble de la superficie devant ainsi être acquis est de 111 m².

Il s'agit de fixer le prix d'acquisition au m² et d'autoriser le Maire à faire arpenter les parcelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de fixer le prix d'acquisition à 10 €/le m²,
- d'autoriser le Maire à faire arpenter les différentes parcelles devant être intégrées dans la voirie.

8. Déclarations d'intention d'aliéner

a. Vente Société des Compteurs Zenner

Elle concerne :

Un ensemble de terrains et un bâtiment, cadastré Section 8 parcelles n° 230/18 ; 232/18, Section 7 n°24/8 et 26/4, situé au lieudit *Lathmerthal*, appartenant à la société Compteurs ZENNER.

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les terrains et immeubles susvisés.

b. Vente SCI la Nationale

1) Droit de préemption

Elle concerne un ensemble de terrains et un bâtiment appartenant à la SCI la Nationale cadastré comme suit :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
8	170/18	20 rue Nationale, « La Brême d'Or »	sol		10	17
8	173/18/	Rue Nationale	sol		01	13
8	174/18	Rue Nationale	sol		02	58
8	167/18	Lathmerthal	prés			04
8	169/18	Lathmerthal	prés		02	86
Contenance totale					16	78

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les terrains et immeubles susvisés.

2) Radiation de droits au livre foncier de Spicheren ouvert au nom de la SCI la Nationale

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité à la radiation pure et simple des droits suivants :

- 01.09.1980 :

a) droit à la résolution

b) restriction au droit de disposer au profit de la Commune de Spicheren, conformément à l'acte du 16.07.1980

- 09.11.1987 :

Le droit à la résolution et la restriction au droit de disposer n°2 à rang postérieur à l'hypothèque conventionnelle section 3 n°1 ».

inscrits au livre foncier de Spicheren ouvert au nom de la Société Civile Immobilière La Nationale et faisant suite à la vente dudit immeuble par son propriétaire.

Lesdits droits grèvent l'immeuble cadastré sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
8	170/18	20 rue Nationale, « La Brème d'Or »	sol		10	17
8	173/18/	Rue Nationale	sol		01	13
8	174/18	Rue Nationale	sol		02	58
8	167/18	Lathmerthal	prés			04
8	169/18	Lathmerthal	prés		02	86
Contenance totale					16	78

autorise le Maire :

–à l'effet de consentir la mainlevée et requérir la radiation du droit à la résolution et de la restriction au droit de disposer et signer l'acte notarié découlant la présente délibération

–à subdéléguer tous ses pouvoirs aux effets ci-dessus à tous les clercs de l'Etude de la société Civile Professionnelle « Francis BUCHEIT et Sylvie KARST-LEDY, notaires associés » avec siège sis à 57200 SARREGUEMINES (Moselle), 18 Rue Poincaré

c. **Vente Gross**

Elle concerne :

Un terrain bâti cadastré Section 8 parcelle n° 292/9 au lieu-dit « Goldene Bremm » d'une superficie totale de 8,15 ares appartenant à Madame Karin GROSS.

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité,

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les terrains et immeubles susvisés.

9. Fixation de la journée de solidarité pour le personnel communal

Le lundi de Pentecôte étant redevenu jour férié, la Commune, sur demande du Centre de Gestion en date du 11 juillet 2008, doit fixer les modalités d'application pour la journée de solidarité pour le personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

et sur avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle,

décide à l'unanimité,

- de retirer une journée d'A.R.T.T. aux agents des services technique et administratif pour ceux qui en bénéficient
- de travailler une heure de plus pendant 7 jours sur l'année civile pour tous les autres agents qui sont soumis au régime des 35 heures hebdomadaires.

10. Contrat de l'agent détaché à la cantine.

Avec l'ouverture de la cantine scolaire, la Commune doit assurer le service des repas aux enfants. L'agent en charge du nettoyage de l'école élémentaire du village a, après entretien avec les responsables de la commission des écoles, accepté cette mission.

Il est donc nécessaire de modifier le contrat de l'agent qui jusqu'à ce jour, était rémunéré sur la base de 21 heures par semaine.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide,

d'autoriser le Maire ou son représentant à établir un nouveau contrat de travail sur la base de 29 heures par semaine

11. Détachement de l'ATSEM et des agents d'entretien à la cantine

Depuis la rentrée scolaire 2008-2009, les agents communaux de l'école maternelle ne sont plus amenés à travailler le samedi matin. Pour compenser ces heures et ne pas subir de perte de salaire, le Maire et la commission du personnel ont proposé à ces agents d'assurer la surveillance des enfants de la cantine scolaire à raison de 3 h par semaine pour chacun des agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

de détacher ce personnel au service de la cantine scolaire afin d'assurer la surveillance des enfants.

12. Convention DDE – Commune pour l'instruction des permis de construire

Il est exposé au Conseil Municipal qu'en exécution de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, du décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour son application et des articles L. 422-8 et R. 423-15 du code de l'urbanisme, le maire de la commune dispose gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

En conséquence, le Maire propose de confier par voie de convention l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes à la Direction Départementale de l'Equipement.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du concours apporté par la Direction Départementale de l'Equipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- de confier par voie de convention l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Equipement ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

13. Demande d'aide exceptionnelle de l'Instance Locale de Coordination des Personnes Agées

L'Instance Locale de Coordination d'Action de Personnes Agées a adressé en date du 26 août 2008, une demande d'aide financière concernant leur installation dans des nouveaux locaux. Cette instance intervient sur la commune de Spicheren notamment pour des soins infirmiers à domicile. Le Maire et la commission sociale proposent de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

d'octroyer une aide exceptionnelle de 100 € à l'association.

14. Demande d'aide ponctuelle du Souvenir Français

Une demande d'aide financière de l'Association «Souvenir Français» est parvenue en Mairie le 1^{er} septembre 2008. Elle concerne les travaux de remise en peinture des calvaires situés le ban de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'octroyer une aide ponctuelle de 100 € à l'association

15. Convention de mise à disposition de locaux à l'école de La Brême d'Or pour l'association informatique A.I.S.

L'Association Informatique de Spicheren (AIS) a fait une demande, par courrier, en date du 19 septembre 2008 pour une mise à disposition d'un local.

Il s'avère que des locaux sont disponibles au groupe scolaire à La Brême d'Or dans la partie qu'occupait l'école élémentaire. Après en avoir débattu en commission des associations, une salle sera mise à disposition de l'association, et une convention entre celle-ci et la Commune sera établie pour la mise à disposition du local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

16. Convention de mise à disposition ponctuelle de la salle informatique à l'école du village à l'Association Informatique de Spicheren pour des formations

L'Association Informatique de Spicheren souhaite proposer à ses membres des formations d'initiation à l'utilisation d'un ordinateur aux dates suivantes : 5, 12, 19 et 26 octobre 2008 et 2 novembre 2008. Leurs locaux n'étant pas suffisamment équipés en ordinateur, elle demande la mise à disposition de la salle informatique de l'école primaire du village. La commission des associations propose de répondre favorablement à cette demande et d'établir une convention en conséquence.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant à établir et signer cette convention de mise à disposition aux dates ci-dessus.

17. Horaires des écoles à compter du 1^{er} octobre 2008

a. Ecole de la Brême d'Or

Les horaires de classes seront modifiés comme suit :

- Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Mardi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- Jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

b. Ecole maternelle du village

Les horaires de classes seront modifiés comme suit :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

c. Ecole élémentaire du village

Les horaires de classes seront modifiés comme suit :

- Le lundi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Le mardi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
- Le jeudi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

18. Rapport de la C.A.F. sur le prix et la qualité de l'eau

Le Maire fait lecture du rapport 2007 de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sur la qualité et le prix du service de l'eau. Ce rapport ne suscite aucune remarque et est mis à disposition des administrés en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'eau présenté par le Maire.

19. Mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour le marché de la PVR rue de la Montée

Pour les travaux de prolongement de la rue de la Montée, plusieurs entreprises travaillent simultanément sur le chantier, il est nécessaire de prendre un coordinateur SPS.

Le Maire propose de contacter au moins 3 organismes de contrôle et de choisir le moins disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires pour le choix du coordinateur SPS et de signer les contrats.

20. Paiement de factures en investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à payer en section d'investissement les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT	OBJET
LAHO Equipement	17/07/2008	286,10 €	Confection trottoirs rues des Alouettes, Frênes et Albert Schweitzer
BATIFER	31/07/2008	365,15 €	Serrures sécurité au club house du stade de football
CARUSO	12/08/2008	405,00 €	Lave linge pour l'école maternelle du village

21. Divers

- Ouverture de plis - ZAC Heckenallmend : les négociations sont en cours
- Lecture d'une lettre de remerciement de Monsieur Charles GNAEGY
- Pétition des riverains de la rue de la Carrière et de la rue des Alouettes concernant le projet de lotissement « FISCHER »
- Permis de construire
 - Couverture d'une terrasse existante au 7 rue des Genêts : tacite le 27/06/2008
 - Construction maison individuelle rue des Vergers : accordé le 11/08/2008
 - Surélévation d'un bâtiment existant au 49 rue de la Carrière : accordé le 15/07/2008
 - Modification d'une façade au 2 rue de l'Eglise : tacite le 20/07/2008
 - C.U. rue de Forbach : accordé le 15/07/2008
 - Modification de surface – Simply Market : accordé le 10/09/2008
 - Modification dimension lotissement « Plateau de Bellevue » : accordé le 26/09/2008
 - CU au 20 rue d'Alsting : refusé le 26/08/2008
 - CU au 15 rue d'Etzling : accordé le 18/08/2008
 - Agrandissement d'une construction au 122 impasse des Vosges : accordé le 18/09/2008
 - Construction garage 2 boxes et d'un stationnement couvert au 34 rue du 6 août : accordé le 24/09/2008

22. Informations

- Invitation à la Fête du Poireau à Etzling le dimanche le 28 septembre 2008
- Invitation à la Commémoration des Mineurs
- Le 5 octobre – Raid VVT Cross sur les Hauteurs de Spicheren
- Lettre de Christian MEZTINGER concernant la soirée disco organisée par l' « Assos » le 27 septembre à la salle Saint Laurent.
- Distribution d'un fascicule de l'association « AMPER »
- Distribution de la feuille information ½

La séance est close à 21h15.